

(1)

(N° 86.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1863.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1863 ⁽¹⁾.

ART. 117.

Amendement proposé par M. HYMANS.

Réduire de 15,000 francs le crédit demandé par le Gouvernement pour la peinture murale.

(1) Budget, n° 19.

Rapport, n° 68.

Amendements, n° 75, 78 et 80.
